

## Récapitulatif des primes et subsides en Wallonie

Les primes et subsides pour la rénovation résidentielle varient en fonction du revenu du demandeur. Pour un revenu supérieur à 104 400 €, le montant de base est appliqué. Cependant, pour les ménages dont le revenu est inférieur à 24 600 €, le montant maximum est octroyé.

Cette information date de décembre 2023. Il est conseillé aux lecteurs de se renseigner eux-mêmes, car les informations sur cette page peuvent devenir obsolètes. Par conséquent, aucuns droits ne peuvent être déduits des informations de cette page. **Les informations données sont indicatives et non exhaustives. Il est donc essentiel de s'informer davantage en consultant les liens proposés.**

Prime (Cliquez sur le lien pour plus d'info)	Produit ISOPROC	Montant de base (Revenu > 104 400 €)	Montant maximum (Revenu < 24 600 €)
<a href="#">Réalisation d'un Audit Logement (obligatoire)</a>		190 €	1.140 €
<a href="#">Toiture - Remplacement de la couverture</a>		10 €/m <sup>2</sup>	60 €/m <sup>2</sup>
<a href="#">Toiture - Appropriation de la charpente</a>		250 €	1.500 €
<a href="#">Toiture - Isolation thermique du toit ou des combles</a>	iQ3, Nativo, pro clima, Celit, iQ3 profil	50 €/m <sup>2</sup>	300 €/m <sup>2</sup>
<a href="#">Toiture - Isolation thermique du toit ou des combles avec isolant biosourcé*</a>	iQ3, Nativo, Celit, iQ3 profil	65 €/m <sup>2</sup>	390 €/m <sup>2</sup>
<a href="#">Murs - Isolation thermique des murs</a>	iQ3, Nativo, pro clima, Celit, iQ3 profil	22 €/m <sup>2</sup>	132 €/m <sup>2</sup>
<a href="#">Murs - Isolation thermique des murs avec isolant biosourcé*</a>	iQ3, Nativo, Celit, iQ3 profil	30 €/m <sup>2</sup>	180 €/m <sup>2</sup>
<a href="#">Sols - Isolation thermique des sols</a>	iQ3, pro clima, iQ3 profil	15 €/m <sup>2</sup>	90 €/m <sup>2</sup>
<a href="#">Sols - Isolation thermique des sols avec isolant biosourcé*</a>	iQ3, iQ3 profil	20 €/m <sup>2</sup>	120 €/m <sup>2</sup>
<a href="#">Sols - Remplacement des finitions de planchers en cas d'isolation par le haut**</a>		5 €/m <sup>2</sup>	30 €/m <sup>2</sup>

Le montant de base de la prime est à multiplier par le coefficient associé à votre catégorie de revenus.

\* Tous les isolants mis en œuvre doivent répondre au critère du biosourcé. La teneur biosourcée des isolants mis en œuvre (mesurée selon la norme prEN 167828-2:2018) doit être supérieure ou égale à 70%.

\*\* La prime pour le "remplacement des supports (porteurs) des aires de circulation d'un ou plusieurs locaux" ne peut pas être cumulée avec la prime pour le "remplacement des finitions de planchers en cas d'isolation par le haut".

<b><u>Prime simplifiée pour la toiture (sans audit logement)</u></b>	<b>Produit ISOPROC</b>	<b>Montant de base (Revenu &gt; 104 400 €)</b>	<b>Montant maximum (Revenu &lt; 24 600 €)</b>
<u>Isolation du toit par un entrepreneur</u>	iQ3, Nativo, pro clima, Celit, iQ3 profil	30 €/m <sup>2</sup>	40 €/m <sup>2</sup>
<u>Isolation du toit par le demandeur</u>	iQ3, Nativo, pro clima, Celit, iQ3 profil	9 €/m <sup>2</sup>	13 €/m <sup>2</sup>